

Politique CBM Global Protection des données

Mai 2025



CBM Global Disability Inclusion

Van Heuven Goedhartlaan 13D, 1181 LE Amstelveen, Pays-Bas

<https://cbm-global.org>

Introduction et objectif

Le **règlement général sur la protection des données** (RGPD) est **un cadre juridique qui définit des lignes directrices pour la collecte et le traitement des informations personnelles des individus qui vivent dans l'Union européenne (UE)**. L'objectif principal du RGPD est de renforcer le contrôle et les droits des individus sur leurs données personnelles et de simplifier l'environnement réglementaire pour les entreprises internationales. La législation sur la protection des données impose des obligations aux responsables du traitement des données et aux contrôleurs des données concernant la manière dont ils traitent les données personnelles sensibles.

CBM Global s'engage à se conformer à ses obligations en vertu du RGPD et à utiliser le RGPD comme un cadre guidant son approche de la protection des données dans le monde entier. L'objectif de cette politique est de s'assurer que CBM Global respecte ses obligations statutaires en tant que responsable du traitement des données et/ou contrôleur des données.

Cette politique **s'applique dans le monde entier à tout employé, consultant, volontaire ou membre du Conseil d'administration de CBM Global qui participe aux activités et opérations de CBM Global impliquant le traitement des données personnelles des individus**, y compris la réception des données personnelles des participants aux programmes et des membres de la communauté collectées par les partenaires de CBM Global dans le cadre des activités des programmes financés par CBM Global. Les Membres de CBM Global sont encouragés à adopter cette politique lorsqu'il n'en existe pas encore, et/ou à s'assurer que toute politique existante des Membres relative à la protection des données s'aligne sur cette politique.

Définitions

Les données anonymes signifient que tous les facteurs personnels identifiables ont été supprimés des ensembles de données de telle sorte qu'il n'y a aucune probabilité raisonnable que la personne concernée puisse être identifiée ou retrouvée. Les données entièrement "anonymes" ne remplissent pas les critères nécessaires pour être considérées comme des données à caractère personnel. Les données peuvent être considérées comme "anonymes" lorsque les personnes ne sont plus identifiables.

On entend par **consentement** toute décision libre, volontaire et éclairée, exprimée ou implicite, prise dans un but précis.

On entend par **enfant** toute personne juridique qui n'a pas encore atteint la majorité.

Le **responsable du traitement des données** est le personnel de CBM Global ou une personne qui traite ou contrôle les données.

Le traitement des données désigne la manière dont les données (personnelles) sont collectées, enregistrées, stockées, classées, récupérées, utilisées, diffusées, communiquées, transférées et détruites.

La protection des données est l'application systématique d'un ensemble de garanties institutionnelles, techniques et physiques qui préservent le droit à la vie privée en ce qui concerne la collecte, le stockage, l'utilisation et la divulgation des données à caractère personnel.

La personne concernée est une personne physique qui peut être identifiée directement ou indirectement par référence à un ou plusieurs facteurs spécifiques. Ces facteurs comprennent un nom, un numéro d'identification, des circonstances matérielles et des caractéristiques physiques, mentales, culturelles, économiques ou sociales qui peuvent être utilisées pour identifier une personne.

On entend par **enregistrement électronique** tout système d'archivage de données électroniques qui enregistre des données (personnelles).

Le **personnel de CBM Global** désigne toutes les personnes employées par CBM Global, que ce soit à titre temporaire ou permanent.

Données non personnelles : toute information qui ne se rapporte pas à une personne concernée identifiée ou identifiable et qui est enregistrée par des moyens électroniques ou sur papier.

Les données à caractère personnel désignent toute information relative à une personne identifiée ou identifiable, enregistrée par des moyens électroniques ou sur papier.

Pseudonymisation des données : remplacement de toute information susceptible d'être utilisée pour identifier une personne par un pseudonyme ou, en d'autres termes, par une valeur qui ne permet pas d'identifier directement la personne.

Tiers désigne toute personne physique ou morale, tout gouvernement ou toute autre entité qui n'est pas partie à la (aux) fin(s) spécifiée(s) à l'origine pour laquelle (lesquelles) les données (à caractère personnel) sont collectées et traitées. Le tiers qui accepte par écrit les conditions de transfert décrites dans la [déclaration de politique générale](#) est autorisé à accéder aux données à caractère personnel et à les traiter.

On entend par **groupe vulnérable** tout groupe ou secteur de la société, y compris les enfants ou les adultes à risque, qui risque d'être soumis à des pratiques discriminatoires, à la violence, à des catastrophes naturelles ou à des difficultés économiques.

Principes

CBM Global s'engage à **respecter les [articles 5.1 et 5.2 du RGPD](#)** qui prévoient les sept principes de protection et de responsabilité suivants lors du traitement des données personnelles :

Légalité, équité et transparence

Les données à caractère personnel doivent être obtenues par des moyens légaux et loyaux, avec la connaissance ou le consentement de la personne concernée.

Limitation de l'objet

La ou les finalités pour lesquelles les données à caractère personnel sont collectées et traitées doivent être déterminées et légitimes et la personne concernée doit en avoir connaissance au moment de la collecte. **Les données à caractère personnel ne doivent être utilisées qu'aux fins spécifiées**, à moins que la personne concernée ne consente à une utilisation ultérieure ou que cette utilisation soit compatible avec les fins spécifiées à l'origine. Le consentement ne doit être obtenu que pour atteindre la finalité indiquée à la personne concernée.

Minimisation des données

Les données à caractère personnel recherchées et obtenues **doivent être adéquates, pertinentes et non excessives au regard des finalités spécifiées de la collecte et du traitement des données**. Les responsables du traitement des données doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que les données à caractère personnel sont exactes et à jour.

Précision

Les données conservées doivent être exactes et, si nécessaire, à jour. Tous les employés de CBM Global sont tenus d'informer de manière proactive leur point focal RH de tout changement concernant leurs données personnelles. Des mesures raisonnables doivent être prises pour s'assurer que données personnelles inexactes, compte tenu des finalités pour lesquelles elles sont traitées, sont effacées ou rectifiées sans délai.

Limitation du stockage

Les données à caractère personnel doivent être conservées aussi longtemps que nécessaire et **doivent être détruites ou rendues anonymes dès que les finalités spécifiées de la collecte et du traitement des données ont été atteintes**. Elles peuvent toutefois être conservées pendant une période supplémentaire déterminée, si cela est nécessaire dans l'intérêt de la personne concernée. Le responsable du traitement doit réexaminer régulièrement la limitation de la conservation.

Intégrité et confidentialité

La confidentialité des données personnelles doit être respectée et appliquée à toutes les étapes de la collecte et du traitement des données et doit être garantie. Tous les employés de CBM Global, les responsables, les membres du Conseil d'administration et les personnes représentant des tiers qui sont autorisés accéder aux données personnelles et à les traiter sont tenus à la confidentialité.

Responsabilité

Il incombe au responsable du traitement des données d'être capable de démontrer la conformité au RGPD avec les 6 principes ci-dessus.

Déclarations de politique

Droits des personnes concernées en matière de protection de la vie privée

CBM Global, en tant que responsable du traitement des données et/ou sous-traitant, **reconnait les droits à la vie privée des personnes concernées**, conformément au [RGPD Chapitre 3](#), qui vise à donner aux individus plus de contrôle sur données qu'ils fournissent à CBM Global. CBM Global comprend, reconnaît, soutient et **assurera la conformité avec les droits des personnes concernées, comme indiqué ci-dessous** :

1. Le droit d'être informé de la collecte et du traitement ultérieur de leurs données personnelles
2. Le droit d'accès à toutes les données détenues par CBM Global à leur sujet.
3. Le droit de rectification - faire corriger des données inexacts
4. Le droit à l'effacement - pour que les informations soient effacées
5. Le droit de restreindre le traitement de leurs données à des fins de marketing direct
6. Le droit à la portabilité des données - permet aux personnes concernées d'obtenir les données qu'un responsable du traitement détient à leur sujet et de les réutiliser à leurs propres fins. Les personnes sont libres de conserver les données pour leur usage personnel ou de les transmettre à un autre responsable du traitement
7. Le droit d'empêcher un traitement susceptible de causer des dommages ou de la détresse à soi-même ou à toute autre personne
8. Le droit de s'opposer à la prise de décision automatisée et au profilage
9. Le droit de savoir que leurs données seront détruites après que l'objectif de la collecte et/ou du traitement a été atteint et/ou que les données ont été rendues anonymes.

Responsabilité

Pour démontrer que CBM Global est conforme au RGPD, elle s'engage à :

- Conserver une documentation sur les données collectées, la manière dont elles sont utilisées, l'endroit où elles sont stockées et l'employé qui en est responsable ;
- Mettre en œuvre une formation de base du personnel sur le RGPD et mettre en œuvre des mesures de sécurité techniques et organisationnelles ;
- Informer les organisations partenaires de CBM Global des obligations en matière de protection des données liées aux activités des programmes financés par CBM Global dans le cadre de la collecte de données à caractère personnel et de l'établissement de rapports ultérieurs ;

- Demander uniquement les données nécessaires (anonymes, pseudonymes ou personnelles) aux organisations partenaires de CBM Global et expliquer la raison pour laquelle les données sont nécessaires ;
- Mettre en place des contrats de traitement des données avec les tiers qui traitent les données pour CBM Global ;
- Désigner un délégué à la protection des données (DPD).

Sécurité des données

CBM Global prend toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que les données personnelles, électroniques ou manuelles, sont conservées en toute sécurité, tant sur le plan technique qu'organisationnel, et qu'elles sont protégées par des mesures raisonnables et appropriées contre toute modification non autorisée, altération, destruction illégale, perte accidentelle, divulgation inappropriée ou transfert indu.

Les mesures de sécurité, telles que décrites ci-dessous, réexaminées régulièrement, en tenant compte de la technologie disponible, du coût et du risque d'accès non autorisé :

- CBM Global veille à ce que les données à caractère personnel soient stockées en toute sécurité à l'aide d'un logiciel moderne et tenu à jour ;
- L'accès aux données à caractère personnel doit être limité au personnel qui en a besoin et une sécurité appropriée doit être mise en place pour éviter le partage non autorisé des données à caractère personnel ;
- Si des données à caractère personnel sont effacées, cela doit être fait en toute sécurité de manière à ce que les données soient irrécupérables ;
- Des solutions appropriées de sauvegarde et de reprise après sinistre doivent être mises en place.

En cas de violation de sécurité entraînant accidentellement ou illégalement la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données personnelles ou l'accès à celles-ci, **CBM Global évalue rapidement le risque et prend immédiatement les mesures correctives appropriées** et devra respecter les exigences du RGPD en matière de notification des violations de données.

Tous les employés de CBM Global sont tenus de se conformer à la politique de protection des données de CBM Global et aux directives ICS, y compris les politiques et procédures de sécurité des systèmes.

Fins légitimes

Conformément à l'[article 6](#) du RGPD, **CBM Global ne traitera les données personnelles que si une ou plusieurs des conditions suivantes sont remplies** :

- La personne concernée a donné son consentement spécifique et non équivoque au traitement des données ;
- Le traitement est nécessaire à l'exécution ou à la préparation d'un contrat auquel la personne concernée est partie ;

- Le traitement des données est nécessaire pour se conformer à une obligation légale ;
- Les données sont traitées pour protéger les intérêts vitaux d'une personne concernée, par exemple pour sauver la vie d'une personne ;
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une tâche d'intérêt public ou à l'exercice d'une fonction officielle ;
- CBM Global a un intérêt légitime à traiter les données personnelles d'une personne.

Consentement

Le consentement doit être obtenu au moment de la collecte des données ou dès qu'il est raisonnablement possible de le faire par la suite. Cela inclut le consentement obtenu par les organisations partenaires auprès des participants aux programmes et des membres de la communauté dans le cadre des activités financées par CBM Global. L'état et la capacité juridique de certains groupes et individus vulnérables doivent toujours être pris en compte.

Si des circonstances exceptionnelles empêchent l'obtention du consentement, le responsable du traitement doit, au minimum, s'assurer que la personne concernée dispose de connaissances suffisantes pour comprendre et apprécier la ou les finalités spécifiques pour lesquelles les données à caractère personnel sont collectées et traitées.

CBM Global adoptera les règles suivantes pour définir ce qui constitue un consentement :

1. Le consentement doit être librement donné, spécifique, éclairé et sans ambiguïté.
2. Les demandes de consentement doivent être clairement distinguées des autres questions non liées et présentées dans un langage "clair et simple".
3. Les personnes concernées peuvent retirer leur consentement à tout moment, et CBM Global respectera leur décision.
4. Les enfants ne peuvent donner leur consentement qu'avec l'autorisation de leurs parents.
5. La preuve documentaire du consentement doit être conservée.
6. Dans la mesure du possible, le consentement doit être consigné par écrit.

Transfert de données à des tiers

Les données personnelles ne seront traitées qu'à des fins liées à l'emploi et, en général, ne seront pas divulguées ou transférées à des tiers, sauf si cela est légalement requis dans le cadre des activités régulières de CBM Global ou avec l'accord de l'employé. Tous les dossiers personnels sont conservés dans le département des ressources humaines et les employés qui ont accès à ces dossiers s'assurent qu'ils les traitent de manière confidentielle et conformément aux [principes de protection des données](#) énoncés ci-dessus.

Accès et transparence

Les personnes concernées ont la possibilité de vérifier leurs données personnelles et d'y accéder dans la mesure où cela ne va pas à l'encontre des objectifs spécifiés pour lesquels les données personnelles sont collectées et traitées. CBM Global applique une politique générale d'ouverture à l'égard des personnes concernées en ce qui concerne les

développements, les pratiques et les politiques en matière de données personnelles.

Responsabilités

La direction de CBM Global veillera à ce que cette politique soit communiquée à tous les employés, consultants, bénévoles et membres du conseil d'administration et obtiendra leur confirmation de la compréhension de cette politique et leur engagement à s'y conformer.

Les employés qui ont accès à des données à caractère personnel en raison de la nature de leur fonction doivent demander l'autorisation avant de les communiquer à quiconque en utilisant l'adresse électronique suivante :

Si un employé reçoit par erreur des informations confidentielles ou personnelles, il doit immédiatement supprimer ces informations, sans les stocker ni les diffuser, et alerter immédiatement l'expéditeur. La même procédure s'applique si un employé a accès par erreur à des informations confidentielles ou personnelles.

Il incombe à **l'équipe nationale** de s'assurer que les organisations partenaires comprennent les obligations de cette politique en matière de protection des données dans le cadre des activités de programme financées par CBM Global et que les partenaires obtiennent le consentement des participants au programme et des membres de la communauté pour les données personnelles recueillies (par exemple, pour répondre aux exigences de conformité ou d'audit des bailleurs de fonds).

Si un employé reçoit d'une organisation partenaire un rapport de projet contenant des informations confidentielles ou personnelles qui n'ont pas été acceptées comme données personnelles obligatoires, il doit immédiatement supprimer ces informations, sans les stocker ni les diffuser, et doit immédiatement alerter l'expéditeur, en précisant que ce rapport doit être rendu anonyme.

Tous les employés, les membres du conseil d'administration, les bénévoles, les consultants et les parties concernées peuvent faire part de leurs préoccupations ou des cas de non-respect observés à leur supérieur hiérarchique ou au délégué à la protection des données

Le non-respect de cette politique peut donner lieu à des procédures disciplinaires et/ou judiciaires pouvant aller, le cas échéant, jusqu'au licenciement, à la résiliation du contrat ou à la résiliation du mandat du conseil d'administration.

Plaintes

Tous les employés, les membres du Conseil d'administration, les volontaires et les consultants ont le droit de déposer une plainte auprès du délégué à la protection des données (dpo@cbm-global.org) s'ils pensent que leurs droits en vertu de la législation sur la protection des données ne sont pas protégés par CBM Global. Les problèmes graves de non-conformité peuvent être portés devant le Commissaire à la protection des données de leur pays (autorités publiques indépendantes qui supervisent, par le biais de pouvoirs d'investigation et de correction, l'application de la loi sur la protection des données dans leur pays). Le délégué à la protection des données de CBM Global coopérera avec les délégués à la protection des données des différentes organisations membres, si cela s'avère nécessaire et approprié.

Références clés et documents d'appui

Tous les documents mentionnés ci-dessus sont accessibles au personnel de la Fédération CBM Global sur [Global Connect](#). Les documents destinés à un public externe sont disponibles sur www.cbm-global.org.

- ICS Guidelines (interne)